

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **2 mai 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5
 Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents : conseiller # 2 vacant

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

66-22

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 4 avril 2022.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 845.97
Conciergerie	767.40
Conseil des Élus	-
Administration	3 459.40
Coordonnateur en loisir	3 169.60
Eau potable & Aqueduc	1 782.45
Eau usée & Égout	100.89
Voirie	3 370.71
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	326.13
Achat brosse asphalte débroussailleuse manuelle	304.63
Enlèvement de la neige 6/6	25 915.75
Nettoyage de fossé glace et neige	3 196.31
Article quincaillerie, gants, aspirateur, baladeuse	199.64
Essence, huile et diesel	1 461.67
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 114.01
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais de publipostage	74.35

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	309.95
Électricité (eaux usées, route 297)	653.08
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	253.28
Téléphone (cellulaire)	36.62
Fond d'information du territoire	15.00
Contrat service photocopieur	447.79
Frais de poste (journal)	62.24
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	122.58
Papeterie et fourniture de bureau	176.24
Service d'animation	768.87
Produit de nettoyage	185.59
Ajustement assurance-emploi 2021	101.84
Frais de poste (timbres)	317.33
Analyse eau potable et eau usée	174.09
Vaccins obligatoire - Eau usée	90.00
Installation service comptabilité poste de travail	175.34
Journée ski Val d'Irène (35 participants)	779.97
Changement poignée porte local centre municipal	126.20
Support graphique Site internet janvier à mars	86.23
Plaques commémoratives anciens élus	360.57
Formation élus 23 avril - repas	193.69
Cotisation 2021 - URLS No 55-22	75.00
Don - Polyvalente Sayabec Gratificats 2022 No 47-22	100.00
Don - 125e Arrivée Acadiens Lac-au-Saumon No 48-22	100.00

53 854.41

Mention **Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

67-22 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

68-22 **DON**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 2 000,00\$ au Comité des loisirs de Sayabec pour l'organisation d'une activité de fin d'année pour les élèves du primaire.

Maire

69-22

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'offrir le service de tonte de pelouse au cimetière pour l'année 2022.

Maire

70-22

AVIS DE MOTION

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2022-02.

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2022-02 remplace la Politique de gestion contractuelle, adoptée le 16 décembre 2010, prévoit des mesures à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ et répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Maire

Mention

AVIS D'ÉLECTION

Je, Nadine Beaulieu, présidente d'élection annonce que la poste de conseiller ou conseillère # 2 est ouvert aux candidatures. La période de mise en candidature est du 6 au 20 mai 2022, le jour de scrutin sera le 19 juin 2022 et le jour du vote par anticipation sera le 12 juin 2022.

71-22

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 604 215,86\$ et des dépenses totalisant 273 284,38\$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022.

Maire

72-22

CONTRAT NEIGE-AJUSTEMENT PRIX

Considérant que le contrat de l'enlèvement de la neige pour la saison 2021-2022 est terminé ;

Considérant que le paiement du décompte final annuel a été effectué au mois d'avril ;

Considérant que l'entrepreneur a soumis une demande, selon la section Clauses administratives particulières, section 8.4 Ajustement annuel des prix de base pour le carburant du devis de l'appel d'offres Entretien d'hiver 2019-2022 ;

Considérant que les prix soumis pour chaque année du marché sont ajustés automatiquement lors du décompte définitif annuel pour tenir compte de la variation du prix du carburant ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'ajustement des prix de base pour le contrat de l'enlèvement de la neige, année 2021-2022, au montant de 7 956,55\$.

Maire

73-22

OFFRE SERVICE GÉNIE MRC

Considérant que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis projette l'implantation d'une multiplateforme pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Saint-Moïse ;

Considérant que l'implantation de ce projet apporte des modifications ou des corrections sur la route Otis et le 1^{er} rang ;

Considérant que la route Otis et le 1^{er} rang sont des infrastructures qui sont sous la juridiction de la municipalité de Saint-Moïse;

Considérant que la municipalité et la régie intermunicipale désire obtenir une estimation des coûts rattachés à ces travaux de voirie ;

Considérant que conditionnellement à l'acceptation de l'offre de service par la régie intermunicipale, celle-ci remboursera les coûts engendrés par ce projet selon l'entente établie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de services professionnels, au montant de 1 400,00\$, pour une visite terrain et une estimation budgétaire, voirie route Otis et 1^{er} rang.

Maire

74-22

TRAVAUX ENTRETIEN VÉLOROUTE

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise les employés de la Véloroute Desjardins de La Matapédia à exécuter des travaux d'entretien sur son parcours compris sur son territoire, soit :

1. la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la rue Principale et dans le futur parc intergénérationnel;
2. le traçage de symboles de vélo à la peinture blanche, pour indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la rue Principale;
3. la pose puis l'enlèvement de balises en bordure de la rue Principale.

Maire

75-22

COLLECTE GROS REBUTS

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une collecte de gros rebuts au printemps (mai-juin) et à l'automne (octobre).

Maire

76-22

CROIX-ROUGE

Il est proposé par Madame Diane parent, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de l'adhésion à la Croix-Rouge pour l'année 2022, au montant de 170,00\$.

Maire

77-22

COTISATION ASSOCIATION TOURISTIQUE

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement de la cotisation 2022-2023 de l'Association touristique régionale de la Gaspésie d'un montant de 478,53\$.

Maire

78-22

TABLE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'adhésion au montant de 100,00\$ à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.

Maire

79-22

CRÈME MOLLE

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'activité crème molle gratuite pour la population de Saint-Moïse.

Maire

80-22

ASSURANCE OBNL

UMQ, Programme d'assurance des OBNL

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions

et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu :

Que ce Conseil autorise la municipalité de Saint-Moïse à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

policy_number	name	address
OSBL-0102748	Club des 50 ans et plus de St-Moïse	120, rue Principale

Maire

81-22

MADA

Adhésion au regroupement de demande collective pour le renouvellement des politiques et plans d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA)

Considérant que selon l'Institut de la Statistique du Québec, la population de la MRC de La Matapédia était l'une des plus vieillissantes de la province;

Considérant que le pourcentage de gens ayant plus de 50 ans sur le territoire matapédien est de 52,1 % (Fiche sociosanitaire CISSS du BSL, juillet 2020);

Considérant que les politiques MADA adoptées en 2017 sont échues depuis le 1^{er} janvier 2022;

Considérant qu'une démarche MADA vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

Considérant qu'un regroupement collectif permet une plus grande mobilisation pour la mise en commun de ressources et la recherche de solution régionale entre les municipalités permettant de répondre à des enjeux de manière plus globale;

Considérant qu'un regroupement collectif permet d'adopter une politique et un plan régional et chaque municipalité peut également adopter une politique (ou celle de la MRC) et un plan d'action local;

En conséquence, sur une proposition de Monsieur Maxime Anctil, appuyée par Madame Guylaine Kenney, il est résolu d'adopter l'adhésion à la demande collective pour le renouvellement des politiques et des plans d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA) dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de La Matapédia.

Maire

82-22

CAHIER PLAN DIRECTEUR EAU

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'Organisme du bassin versant Matapédia-Restigouche à effectuer la rédaction d'un cahier du Plan Directeur d'eau (PDE) pour son territoire, au montant d'environ 2 000,00\$

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h35.

Président

Secrétaire

